

**MAIRIE DE LETRA**  
**Arrondissement de Villefranche**  
**RHONE**

**Compte rendu du Conseil municipal du 24 Juin 2024**

Date de séance 24 Juin 2024  
Date de convocation : 20 Juin 2024  
Date d'affichage : 20 Juin 2024

**Présents :**

Didier Chavand, Laurent Nancy, Patrice Rivier, Laure Germain, Clara Magalhaes, Blandine Lamouroux, Alexandra Benso, Sophie Valette, David Gerbe, Marie-Thérèse Laurent, Françoise Pouvreau, Jean François Rivier, Julien Parriaux, Bénédicte Occhipinti.

**Absents :**

Delphine Laurent : pouvoir donné à Clara Magalhaes.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de votants au cours de la séance : 15  
Mr Jean François Rivier est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 Mai 2024 a été approuvé à l'unanimité.

**1° Bail Epicerie :**

Clara explique que le futur épicier va arriver, la création de son entreprise est en cours d'immatriculation.  
Les travaux de l'épicerie sont en cours, le but est qu'ils soient terminés fin juillet 2024.  
Le Maire explique qu'un bail commercial a été envoyé à l'avocate du futur épicier, et demande l'accord au conseil.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE : d'autoriser la rédaction du bail commercial pour le futur épicier.**

**Délibération n°19/2024**

**2° Renouvellement convention territoriale Globale (CTG) :**

La communauté de Commune a co-signé avec la CAF une 1<sup>er</sup> Convention Territoriale Globale (CTG) en 2019 pour une durée de 4 ans.

La CTG est une convention de partenariat qui favorise la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille de la CAF en cohérence avec les politiques locales. Cette CTG généralisée à l'ensemble du territoire permet de fixer des priorités sur une période pluriannuelle et oriente les moyens mobilisés dans les différentes conventions de financements.

La CTG met en œuvre des axes de travail identifiés à travers un diagnostic élaboré portant sur l'ensemble des champs de compétences communs à la collectivité et à la CAF.

**MAIRIE DE LETRA**  
**Arrondissement de Villefranche**  
**RHONE**

3 Axes de la CTG :

Axe 1 - Favoriser l'accès à tous les habitants à des services de qualité

Axe 2 - Structurer le réseau des acteurs pédagogiques au travers du PEDT intercommunal et l'implication des jeunes de notre territoire

Axe 3 - Lutter contre l'isolement, contribuer au bien vivre ensemble et optimiser les ressources sociales du territoire

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

**- D'AUTORISER le Maire, à signer le renouvellement de la convention Territoriale Globale (CTG), pour une durée de 4 ans.**

**Délibération n° 20/2024**

**3° Recensement 2025 :**

Le Maire explique que le recensement de la population est prévu en 2025.

Un coordonnateur communal est à désigner. Il sera chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Il se charge de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs.

Le coordinateur doit disposer de suffisamment de temps pour assurer sa mission pour le recensement (2h/semaine sur 4 à 6 semaines). Le Maire a proposé à Pascale, l'agent d'Accueil, d'être le coordonnateur. Elle a accepté et elle viendra les mardis après-midi pendant la période de recensement et effectuera une formation en novembre 2024.

Deux agents recenseurs seront également à recruter pour effectuer la collecte des informations.

**4° Questions diverses :**

Le Maire explique que la semaine du 15 Août 2024, la Mairie sera éventuellement fermée.

Sécurité de la traversée du Bourg : vu qu'il s'agit d'une voie départementale, le responsable de la voirie Ouest, Mr Meunier va venir discuter avec la collectivité des modalités et financements pour sécuriser cette voie. La communauté de Commune a été sollicitée également pour financer le projet.

SMDIS : Adjudant-chef Cyrille DANGUIN est venu présenter les chiffres à la Mairie pour l'année 2023, et il en ressort des points suivants :

La Caserne du Val d'Oingt a un effectif actuel :

-53 pompiers sapeurs-pompiers volontaires,

-1 chef de centre,

-3 adjoints au chef de centre,

-2 infirmières,

-10 jeunes sapeurs-pompiers.

**MAIRIE DE LETRA**  
**Arrondissement de Villefranche**  
**RHONE**

Aujourd'hui, il y a 3 sapeurs-pompiers sur la commune de Létra.

Le Nombre d'interventions sur la commune de Létra a été de 43 pour 2023.

Concernant les opérations de secours, il en ressort un taux à 85% pour le secours à la personne.

Les 3 principaux hôpitaux où sont évacués les victimes : 70% hôpital Nord-Ouest, 24% Hôpital de Tarare et 6% Polyclinique du Beaujolais.

Pour rappel, le référent secours incendie est Mr Jean François RIVIER.

Chantier du Bar : les menuiseries ont été posées, le photovoltaïque est en place, la suite plombier, charpentier, électricité, maçonnerie va commencer en fin de semaine.

Conseil d'école : l'effectif total prévisionnel actuel est de 79 enfants.

Pour les sorties scolaires, il est obligatoire d'avoir un adulte pour huit enfants.

Les activités sont toujours d'actualité.

Par contre la sortie piscine va être supprimée pour l'année prochaine pour raison de travaux à la piscine de Anse.

Information préalable concernant le pylône 4G : il est en cours de réalisation.

Problème avec les forestiers « crêt de Thiers, travers de la côte », le maire s'est rendu sur place pour trouver un accord afin que l'entreprise laisse le chemin en bon état.

Idem Sur le « Chemin de Font béroux » : débardage dans le secteur, un habitant a fait remarquer que le chemin était détérioré. L'entreprise s'est engagée à remettre le chemin en bon état.

FIBOIS : Jean François doit se rendre le 25 juin 2024 à une journée d'information au sujet de la réglementation à respecter dans les communes concernant l'exploitation forestière.

La fête de la musique du vendredi 21 juin 2025 au soir, il a été constaté que l'accès avec des fauteuils roulants n'était pas possible. La porte accessible aux personnes en situation de handicap est condamnée par la mise en place de la scène.

Il a été demandé de voir si on peut établir une petite pente vers l'entrée principale afin que l'accès pour PMR soit possible. Une autre solution a été évoquée : réouvrir une porte condamnée antérieurement à l'arrière de la salle des fêtes.

De plus, il est constaté que la scène est très lourde concernant la gestion du montage ; à voir si une nouvelle scène peut être achetée.

Le Document Unique, est un document obligatoire, qui identifie les risques des agents et les mesures préventives existantes. Ce document est à la disposition des salariés et permet de les protéger par rapport aux risques inhérents à leur poste.

Aujourd'hui il n'est pas à jour, et il a été demandé au CDG 69 un devis pour la réalisation de ce document.

Le rapport d'intervention Santé Sécurité au travail établi le 08/02/2024 par le CDG est à étudier afin de répondre à ces interrogations.

Les amendes de police : PV électronique : ouverture d'un compte ANTAI a été fait. Le maire sera habilité à mettre des PV dans sa commune. Pour information un PV pour un chien en divagation sur la commune de Létra est de 135 euros.

Forum des Associations : Il n'y a pas eu beaucoup de retours, soit au total 5 retours sur 40 associations environ.

**MAIRIE DE LETRA**  
**Arrondissement de Villefranche**  
**RHONE**

La commission doit se réunir prochainement.

Réunion des associations prévue le 11 septembre 2024.

Le Létr'actus va paraître le 6-7 juillet 2024.

Pour les Elections Législatives : Tout est prêt.

PLU : Mr PORTAL nous a donné les instructions pour établir un travail en équipe, il a donné les points de vigilance à avoir. On doit trouver des dates pour avancer le projet.

Le maire demande à l'assemblée si quelqu'un du public veut prendre la parole :

Mr Lescure Frédéric fait part de ses remarques auprès du conseil concernant l'activité de son Bar. Un rendez-vous est déjà programmé pour discuter à ce sujet avec l'équipe des adjoints et du maire le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Il fait remarquer que sur le compte-rendu du 27.05.2024 au sujet du Bar (la partie 4<sup>o</sup>), concernant « *les places de parking pour mobilité réduite inexistantes* ». Effectivement il y a eu une erreur sur le compte rendu, il s'agissait **« d'accès pour PMR inexistant »**.

Mr Duthel Christian fait remarquer les problématiques concernant la vente de son Restaurant.

La séance est levée à 22 heures.

Didier CHAVAND  
Le Maire